

RÉNOVATION DE L'HABITAT, PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) : BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE

Mis en ligne le 25 mai 2021

Rappel du programme

La CCEG à travers son PIG 2020-2023 s'engage à l'amélioration du parc des logements existants du territoire, en intervenant aussi bien sur la rénovation thermique que les travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Elle a de nouveau choisi de confier à SOLIHA l'animation du dispositif : ses conseillers tiennent régulièrement des permanences et ont pour mission d'accompagner gratuitement les foyers les plus modestes en apportant des conseils techniques, mais aussi un accompagnement administratif notamment sur les aides financières.

Les chiffres 2020

Si le contexte sanitaire de 2020 a légèrement perturbé les objectifs annuels fixés, les permanences de SOLIHA sont restées ouvertes et les conseillers ont reçu plusieurs dizaines de ménages.

SOLIHA a ainsi effectué près de 65 visites de logements donnant lieu à des préconisations. Sur ces 65 logements, 54 ont pu bénéficier d'aides financières, 14 pour des travaux d'accessibilité et maintien à domicile et 40 en rénovation énergétique. Le montant total des travaux prévus s'élève à 1 250 000 €, qui bénéficieront directement aux artisans locaux. Afin d'aider les propriétaires à financer ces travaux, SOLIHA a pu mobiliser plus de 920 000 € de subventions. Celles-ci couvrent donc plus de 70 % du coût des travaux !

Quelles aides possibles ?

Soumises aux conditions de ressources du foyer, les aides sont parfois cumulables mais sont aussi soumises à certaines conditions techniques de résultats :
Pour le volet énergétique par exemple, les subventions proviennent du dispositif « Habiter Mieux Sérénité » de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). Pour bénéficier de cette aide, le logement doit faire l'objet de travaux qui doivent générer un gain énergétique d'au moins 35 %.
En 2020 on a vu l'apparition d'aides complémentaires comme celle d'Action Logement. Enfin, la CCEG participe aussi au financement des travaux avec une aide forfaitaire de 500€ pour l'amélioration thermique et 1000 € pour l'accessibilité.

Pour quels résultats ?

71 % des logements ont une « étiquette énergétique » entre E et G avant travaux, ils ne sont plus que 6 % des logements en E et F après travaux, la classe G ayant complétement disparu. Du côté des travaux d'accessibilité, on notera dans la typologie des travaux une prédominance des adaptations de salles d'eau. Enfin et c'est bien l'objectif du PIG, 79 % des foyers qui ont pu bénéficier de ces travaux ont des revenus très modestes.

Vous voulez faire des travaux et avez besoin de conseils ou d'un accompagnement ?

Pour la rénovation énergétique : appelez votre Espace Conseil FAIRE au 02 40 08 03 30.

Pour les travaux d'adaptation à la perte d'autonomie : contactez SOLIHA au 02 40 44 99 44 ou par mail à pigcceg@soliha.fr

RETOUR À LA LISTE

Mairie d'Héric
2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC

02 40 57 96 10

CONTACTEZ-NOUS

Horaires :
Lundi - Mercredi - Vendredi
9h-12h30 / 14h-17h30
Mardi et Jeudi
9h-12h30
Samedi
9h30-12h00